

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 23 août 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Centre multifonctionnel ;
 - 1.1. Mandat additionnel de professionnel ;
 - 1.1.1. Approvisionnement en eau potable ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

1.1. Mandat additionnel de professionnel

2010-08-280

1.1.1. Approvisionnement en eau potable

ATTENDU QUE par la résolution 2010-06-200, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a mandaté Envir'eau Puits inc. pour l'évaluation hydrogéologique du puits existant à l'école Drouin ;

ATTENDU QUE ladite évaluation mentionne que le puits existant ne peut répondre aux demandes d'alimentation en eau du Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-06-213, le conseil a mandaté Envir'eau Puits inc. à effectuer une évaluation hydrogéologique d'un nouvel ouvrage de captage dans le projet dudit Centre ;

ATTENDU QUE le rapport mentionne, malgré une période d'essai de pompage prolongée, que le nouveau puits fournit un faible débit et donne une eau très exigeante à traiter avec plusieurs paramètres à corriger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Envir'eau Puits inc. à effectuer une évaluation hydrogéologique de l'ouvrage de captage de la salle Amicale, dans le projet de construction du Centre multifonctionnel, au coût estimé à six mille six cent trente-sept dollars et cinq cents (6 637,05 \$), incluant les taxes et ce, selon l'offre de service soumise le 23 août 2010.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

2010-08-281 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 H 50.

Adopté ce 7 septembre 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
